### ASSEMBLÉE NATIONALE

## RÉQUISITION DE MÉDICAMENTS



## Permanence parlementaire

Hôtel de Ville 2 place Victor Hugo 93200 Saint-Denis



01 41 68 21 89



contact@stephanepeu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

#### Retrouvez-moi sur



Stéphane Peu



Stephane1peu



Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanepeu.fr

#### **Farid Aïd**

**Député suppléant** Farid.aid.2020@gmail.com





Question écrite posée le jeudi 2 avril 2020

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission de loi

### À M. Olivier VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

# Réquisition et réaffectation des lignes production au bénéfice des médicaments essentiels

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre des Solidarités et de la Santé sur les pénuries observées dans notre système de santé de produits essentiels à la sédation, aux anesthésies indispensables dans les services de réanimation ainsi qu'aux soins palliatifs.

Dans un grand nombre d'hôpitaux, les équipes soignantes font état de ces pénuries et de ruptures imminentes de disponibilité pour des produits essentiels aux soins, en particulier la curarisation qui facilite l'intubation endotrachéale, dont nous savons tous qu'elle est dans tous les cas de complication de l'infection au Covid-19, un moyen essentiel pour garantir la survie des patients en détresse respiratoire.

Le gouvernement et le président de la République ont récemment décidé de s'exprimer sur d'autres pénuries déjà observées en milieu hospitalier, en particulier les matériels de protection des soignants (blouse, masque, etc.) et pour lesquelles des dispositions ont été annoncées, mais aucune disposition n'est prise à ce jour concernant les pénuries des médicaments mentionnés.

En effet, reconnaître l'existence de « tensions » sur un marché du médicament globalisé comme M. le ministre de la Santé et des Solidarités ainsi que le Premier ministre l'ont encore récemment admis, ne constitue nullement une réponse satisfaisante. Pas plus que les recommandations émanant du ministère de la Santé d'utiliser avec « sobriété » ces produits, ce qui ne peut que conduire à un abaissement de la qualité et des standards de soin des patients.

Or des dispositions pourraient être prises sans attendre comme celles avancées par la coalition de plusieurs associations, syndicats et collectifs interhospitaliers qui ont saisi le Conseil d'État le 30 mars de mesures qu'ils jugent indispensables.

M. le député souhaite savoir quelles suites M. le ministre souhaite donner à ces demandes de mesures exceptionnelles, en particulier les réquisitions et la réaffectation en urgence de lignes de fabrication de médicaments non essentiels sur le territoire national, au bénéfice de la production de ces médicaments indispensable.